

# **APAMAR**

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE**

(Comité Social et Economique)

**EN DATE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

**Etaient présents ou représentés :**

*Membres du CSE :*

Madame PIRET Aurore

Madame LASSOT Magali

Madame DELAIR Brigitte

Madame PLANEIX Sylvie

Madame CLERET Claudine

Madame BORGLEVENS Sandrine

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Monsieur PHELUT Fabien

*Direction :*

Monsieur BERNIER Dominique (Président du CSE)

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

**Etaient absents ou excusés :**

Madame MADELAINE Anne (Inspectrice du Travail)

Monsieur RENAUD Benoît (Préventeur Régional)

Madame LONGOUR Hélène (Médecin du travail)

Madame FERROUDJ Julie (Infirmière)

Madame SILINI Andy (Préventeur MSA)

Madame ROY Florence

## **PARTIE SSCT**

### **1°) Validation du procès-verbal du 9 juin 2022.**

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 9 juin 2022.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

### **2°) Points sur les accidents de travail et les maladies professionnelles depuis la réunion du 9 juin 2022.**

Madame GIOIOSA fait le point sur les accidents survenus depuis le 9 juin 2022.

- 5 accidents sont répertoriés avec 5 arrêts de travail
  - o 3 en lien avec des transferts
  - o 2 chutes avec blessures
- 1 accident déclaré bénin
- 2 maladies professionnelles.

*Le tableau récapitulatif des accidents est joint en annexe 1*

### **3°) Actualisation de la fiche entreprise.**

L'actualisation de la fiche entreprise sera évoquée lors de la prochaine réunion CSSCT.

### **4°) Actualisation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels d'Apamar a été réactualisé.

Pour se faire, un groupe de travail a été constitué.

2 séances de travail ont été organisées pour la remise à jour.

A noter, pas de modifications importantes de ce document au 31/12/2021.

Le DUERP est approuvé par l'ensemble des membres présents.

*Le DUERP est joint en annexe 2*

## **6°) Questions diverses**

Absence de questions

## **PARTIE CSE**

### **1°) Validation du PV du jeudi 7 juillet 2022**

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 7 juillet 2022.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

### **2°) Points d'information ressources humaines sur juillet et août 2022.**

#### **Effectif sur juillet 2022 :**

Au 31 juillet 2022 : 285 salariés

#### **Effectif sur août 2022 :**

Au 31 août 2022 : 283 salariés

*Le détail des entrées et sorties est joint en annexe 3.*

### **3°) Elections : PAP (plan d'accord pré électoral).**

Au 16/09/2022, on comptabilise 196 ETP (équivalents temps plein) au total :

- 184 ETP collège employé
- 12 ETP collège cadre

Pour le collège 1 : 8 postes de titulaires et 8 postes de suppléants

Pour le collège 2 : 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant

#### **4°) Point de situation sur les formations 2022.**

**Voir bilan intermédiaire des formations joint en annexe 4.**

Ce tableau permet d'identifier les formations réalisées sur le 1<sup>er</sup> semestre et celles planifiées sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

#### **5°) Versement 2<sup>ème</sup> acompte des subventions CSE ( ASC et AEP)**

Calculs effectués sur la masse salariale de 2021.

Le 1<sup>er</sup> acompte a été versé en janvier 2022 à hauteur de 70 % du total calculé.

Le 2<sup>ème</sup> acompte versé en septembre représente 20 % du total calculé soit :

- Activités sociales et culturelles : 4 143,26 euros
- Attributions économiques et professionnelles : 1 657,30 euros

En Janvier 2023, le solde des subventions sera régularisé en fonction de la masse salariale 2022.

#### **6°) Informations diverses**

La campagne concernant les entretiens professionnels au sein d'APAMAR se déroulera sur la période de fin novembre à mi-décembre 2022.

Les entretiens seront menés par une personne extérieure à la structure APAMAR, ceci permettant aux salariés de s'exprimer sur leurs projets professionnels.

Une information sera faite ultérieurement aux salariés pour les informer de cette campagne.

Pour rappel, la réponse concernant la participation à l'entretien professionnel sera obligatoire, qu'elle soit positive ou négative.

Le prochain CSE se tiendra le mardi 18 octobre 2022 à 9 h30.

La secrétaire du CSE

Emmanuelle LE JONCOUR

